



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 13 juin 2022

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 25 avril et du 16 mai 2022
2. Présentation des grands projets d'infrastructure hospitaliers
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Dan Kersch, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé
M. Jean-Paul Freichel, Commissaire du Gouvernement aux hôpitaux, du Ministère de la Santé
M. Raoul Zimmer, du Ministère de la Santé

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Fernand Kartheiser

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

- 1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 25 avril et du 16 mai 2022**

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire approuve les projets de procès-verbal des réunions du 25 avril et du 16 mai 2022.

- 2. Présentation des grands projets d'infrastructure hospitaliers**

La Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, Madame Diane Adehm (CSV), prend la parole pour rappeler tout d'abord que la Cour des comptes avait établi un rapport spécial sur le financement public des investissements hospitaliers, dans le cadre duquel elle avait relevé un certain nombre de lacunes au niveau du suivi financier des projets d'infrastructure hospitaliers. A la lumière des recommandations de la Cour des comptes, la

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait retenu, ensemble avec le ministère de la Santé, d'établir une procédure relative au suivi financier de ces projets.

L'objet de cette réunion est donc d'obtenir un premier rapport de la part du ministère de la Santé sur les projets d'infrastructure hospitaliers en cours. La Présidente tient à préciser que le rôle de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, dans ce contexte, est d'assurer le suivi financier de ces projets et d'analyser leur état d'avancement par rapport au budget qui leur a été accordé. Partant, la Commission ne saurait se prononcer quant à l'opportunité de réaliser ces projets, les autorisations de financement pour ces derniers étant de toute façon déjà votées.

Suite aux mots introductifs de la Présidente, la Ministre de la Santé prend la parole pour expliquer que, pour l'élaboration de la présentation¹, les équipes se sont largement inspirées de la pratique utilisée par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics pour leurs projets d'infrastructure respectifs.

La Ministre explique que la présentation de son ministère est divisée en trois parties, à savoir : 1) les projets, dont le montant budgétisé est compris entre 10 millions d'euros et 40 millions d'euros, 2) les projets, dont le montant budgétisé est supérieur à 40 millions d'euros et qui ont fait l'objet d'une loi spéciale de financement, et 3) les projets à venir.

1) Projets dont le montant budgétisé est compris entre 10 millions d'euros et 40 millions d'euros

A. Projets Hôpitaux Robert Schumann

i. Hôpital Kirchberg : Service national de psychiatrie juvénile

Ce projet, qui prévoyait une extension de 15 à 30 lits et l'ajout de deux étages supplémentaires, est clôturé. Il inclut une structure de scolarisation ainsi qu'une structure ambulatoire et a été financé en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Les travaux y relatifs ont débuté en 2018 et ont été finalisés en 2020.

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 19,3 millions d'euros autorisés, 15,5 millions d'euros ont été liquidés.

ii. Hôpital Kirchberg-Clinique Bohler : Extension Bohler Adagio et reprise de l'activité médicotechnique de la Clinique Sainte-Marie

Ce projet prévoit l'ajout de 10 chambres supplémentaires à un lit et la mise en place d'un plateau médicotechnique (deux salles opératoires, six places de réveil et 22 places ambulatoires).

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 13,3 millions d'euros autorisés, 12,5 millions d'euros ont été liquidés.

B. Projet Centre Hospitalier de Luxembourg : Nouvelle Maternité

Ce projet vise la construction d'un nouvel hôpital du jour et l'ajout de quatre chambres d'un lit. Ces infrastructures, qui seront disponibles dès l'année 2022, subviennent notamment aux besoins qui existaient au niveau des services en charge de la Procréation Médicalement Assistée (PMA).

¹ Voir en annexe la présentation des projets d'infrastructure hospitaliers

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 36,9 millions d'euros autorisés, 35,7 millions d'euros ont été liquidés.

2) Projets dont le montant budgétisé est supérieur à 40 millions d'euros

A. Projet Centre Hospitalier Emile Mayrisch : Südspidol

Ce projet a pris du retard en raison de la nouvelle soumission publique qui a dû être réalisée pour trouver un nouveau bureau de planification. L'attribution est prévue d'être accordée pour 2023. La Ministre tient à préciser qu'il faut partir du principe que ces divers remaniements dans le projet, qui sont source de risques non prévus, généreront des coûts supplémentaires. Des discussions sont en cours avec les différents hôpitaux, notamment dans le contexte du futur hôpital militaire, pour prévoir éventuellement un système décentralisé avec des lits de réserve. Pour l'instant et tant que la soumission publique pour le nouveau bureau de planification n'a pas été clôturée, il est encore trop tôt pour donner plus de détails sur les travaux relatifs à ce projet.

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 467,8 millions d'euros autorisés, 37,7 millions d'euros ont été liquidés.

B. Projet Hôpitaux Robert Schumann : ZithaKlinik E-Bau

Ce projet a fait l'objet d'une loi spéciale de financement en 2015². Les deux premières phases de la construction ont été réalisées. La troisième phase du projet a pris du retard en raison des réflexions qui sont actuellement menées concernant la construction d'une nouvelle tour au Kirchberg et d'une annexe Cour Bohler (voir point 3. Projets à venir). Le ministère de la Santé est en attente de la présentation d'un nouveau concept révisé, qui intègre aussi bien la nouvelle ZithaKlinik E-Bau que la nouvelle tour.

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 58,1 millions d'euros autorisés, 49,9 millions d'euros ont été liquidés.

C. Projet Centre Hospitalier de Luxembourg : Nouveau Bâtiment Centre

Le projet de loi spéciale relatif à ce nouveau bâtiment a été déposé récemment à la Chambre des Députés³ et a déjà fait l'objet d'une présentation auprès de la Commission de la Santé et des Sports. La phase des travaux préparatoires est en cours, ce qui inclut notamment la démolition de l'ancienne maternité. La finalisation du projet est prévue pour 2029, sous condition que les travaux puissent se réaliser conformément au calendrier prévu.

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 555,9 millions d'euros autorisés, 16,5 millions d'euros ont été liquidés.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) prend la parole pour poser une question de compréhension relative au tableau présenté par le ministère de la Santé. Alors que pour les autres projets, il comprend que l'enveloppe globale indexée est la somme des montants liquidés et des soldes engagés, cette formule ne vaut pas pour le projet CHL, qui affiche une enveloppe globale indexée de 555,9 millions d'euros, des sommes liquidées de 16,5 millions d'euros et un solde engagé de 3,5 millions d'euros.

² Loi du 16 avril 2015 autorisant l'Etat à participer au financement des travaux de modernisation et d'extension de la ZithaKlinik (projet de loi n°6598)

³ Voir projet de loi n°8006 autorisant l'Etat à participer au financement des travaux de construction du « Nouveau Bâtiment Centre »

A la question de Monsieur Clement, un représentant du ministère de la Santé répond que, pour le projet du nouveau Bâtiment Centre, le ministère a conclu une convention pour des frais d'études de 19 millions d'euros et que, pour l'instant, seules ont été liquidées des sommes au titre de cette convention pour un montant de 16,5 millions d'euros. Partant la différence entre ces deux montants constitue donc les 3,5 millions d'euros qu'a relevée Monsieur Clement dans la colonne du solde engagé. L'orateur précise que l'enveloppe globale, prévue dans le projet de loi spéciale de financement, fixe toutefois bel et bien un montant total de 555,9 millions d'euros pour financer les différentes phases du projet, à savoir les frais d'études, la démolition de l'ancienne maternité et la phase de construction.

3) Projets à venir

A. Projet Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique : Nouvelle Rehaklinik

Le projet est actuellement en suspens en raison de soucis rencontrés au niveau de la statique de l'ancien bâtiment. Il faut donc s'attendre à ce que ce projet soit révisé, l'avis du ministère de la Santé à cet égard étant plutôt d'envisager idéalement la construction d'un nouveau bâtiment plutôt que d'essayer de l'intégrer dans l'ancien bâtiment. Des pourparlers et des études de prospection sont en cours pour trouver des terrains nouveaux.

Un représentant du ministère de la Santé ajoute encore que différents scénarios ont été établis visant notamment à rénover certains bâtiments présents sur le site actuel et à déplacer éventuellement certains services existants sur des nouveaux sites.

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 4,7 millions d'euros autorisés, 2,6 millions d'euros ont été liquidés.

B. Projet Hôpital intercommunal de Steinfurt : Nouvelle construction HIS

Un nouvel hôpital est planifié dans la commune de Steinfurt, qui sera conjointement financé avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Le ministère de la Santé subventionnera 40 lits de moyen séjour pour la rééducation gériatrique et le ministère de la Famille financera 120 lits d'hébergement et de soins comprenant des locaux d'activité et de socialisation associés. L'avant-projet sommaire devrait être finalisé vers la fin de l'année 2022.

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 3 millions d'euros autorisés, 184 mille euros ont été liquidés.

C. Projet Hôpitaux Robert Schumann : Hôpital Kirchberg - Construction d'une tour et d'une annexe Cour Bohler

Comme déjà indiqué auparavant, ce projet vise la construction d'une tour et d'une annexe Cour Bohler. Le ministère de la Santé est en attente de la présentation d'un nouveau concept révisé intégrant également le projet de la ZithaKlinik E-Bau.

Un représentant du ministère de la Santé explique que la nouvelle tour comportera 20 lits de long séjour. L'idée n'est pas de délocaliser tous les services de l'actuel Hôpital Kirchberg vers cette nouvelle tour afin d'éviter qu'elle ne prenne une taille trop importante. Du moment où le ministère de la Santé prendra connaissance du nouveau concept révisé, une décision sera prise sur la manière comment seront répartis les différents services entre ces deux projets (ZithaKlinik E-Bau et la nouvelle tour).

→ L'enveloppe globale budgétaire accordée pour ce projet est respectée : des 3 millions d'euros autorisés, 1,8 millions d'euros ont été liquidés.

*

Suite à la présentation des grands projets d'infrastructure hospitaliers, la Présidente de la Commission poursuit la réunion en abordant une note qui a été envoyée aux membres⁴ reprenant des questions qui devront encore être tranchées par la Commission ayant trait à la procédure à retenir pour les projets d'infrastructure hospitaliers.

1. *Le Règlement de la Chambre des Députés prévoit, en ses articles 102 à 104, qu'avant que le Gouvernement ne puisse engager les frais nécessaires à des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation et, le cas échéant, des cahiers des charges nécessaires pour la mise en adjudication publique, ce dernier saisisse la Chambre des Députés d'une liste de projets prioritaires à construire et que ceux-ci soient discutés en séance publique au cours de la deuxième semaine d'octobre. Il est entendu que cette étape doit, en tout état de cause, se réaliser avant la phase préliminaire de la procédure de contrôle ci-avant proposée (voir point 4). Au vu de ce qui précède : est-ce que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire est d'avis que, tout comme pour les projets d'infrastructure du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le ministère de la Santé devra se conformer aux articles 102 à 104 du Règlement de la Chambre des Députés ?*

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) prend la parole pour suggérer de retenir, pour le ministère de la Santé, la même approche que celle retenue pour le ministère de la Mobilité et des Travaux publics pour ses projets d'infrastructure. Il précise que la procédure, telle qu'établie par la Chambre et fixée dans son Règlement, vise justement à harmoniser la procédure de contrôle financier des grands projets d'infrastructure et d'éviter que les ministères optent pour des suivis alternatifs et divers. Une approche différenciée pour le ministère de la Santé n'est, par ailleurs, que difficilement justifiable vis-à-vis des autres ministères qui sont soumis à la totalité de la procédure.

Monsieur le Député Guy Arendt (DP) et Madame la Députée Djuna Bernard (déi gréng) rejoignent les arguments de Monsieur Clement.

Monsieur Arendt indique encore que des discussions sont en cours dans la commission parlementaire compétente, visant à reformer l'article 99 de la Constitution.

Au vu de ce qui précède, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire retient que, tout comme pour les projets d'infrastructure du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le ministère de la Santé devra se conformer aux articles 102 à 104 du Règlement de la Chambre des Députés. Une lettre sera envoyée aux commissions compétentes pour leur faire part de la décision de la Commission.

2. *Est-ce que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire souhaite que le ministère de la Santé réalise une présentation du bilan financier de ses projets d'infrastructure tous les six mois (conformément à l'article 105 du Règlement de la Chambre des Députés) ou est-ce qu'un rapport annuel est suffisant ?*

⁴ Voir en annexe la note à l'attention de la COMEXBU concernant la procédure en matière de contrôle des projets d'infrastructure hospitaliers

Les Député(e)s Clement, Arendt et Bernard s'expriment en faveur d'une présentation du bilan financier de ces projets tous les six mois.

Au vu de ce qui précède, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire décide que le ministère de la Santé devra réaliser une présentation du bilan financier de ses projets d'infrastructure tous les six mois conformément à l'article 105 du Règlement de la Chambre des Députés.

3. *Considérant le bilan financier envoyé par le ministère de la Santé en date du 3 février 2020 relatif aux projets financés à travers la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers et considérant le fait que cette loi ne sert aujourd'hui plus comme base légale pour le financement d'un projet d'infrastructure hospitalier, est-ce que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire est d'avis qu'un contrôle des projets visés par ladite loi n'est plus requis ?*

Monsieur le Député Guy Arendt propose que, dans la mesure où certains projets auraient encore comme base légale la loi modifiée du 21 juin 1999, ils devront être régularisés et traités de la même façon que les nouveaux projets d'infrastructure hospitaliers présentés par le ministère de la Santé.

Au vu de ce qui précède, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire retient que, dans la mesure où certains projets auraient encore comme base légale la loi modifiée du 21 juin 1999, ils devront être régularisés et traités de la même façon que les nouveaux projets d'infrastructure hospitaliers présentés par le ministère de la Santé. Dans le cas où cette loi ne sert plus comme base légale pour les projets d'infrastructure hospitaliers, un suivi financier de cette loi ne sera plus requis.

3. Divers

Aucun point « divers » n'a été abordé.

Luxembourg, le 16 juin 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Présentation des grands projets d'infrastructure hospitaliers
lundi, le 13 juin 2022, à 13.30 heures



Tableau récapitulatif des projets > 10 mio autorisés

Etablissements Projets	Phase (0-6)	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Montant volet architectural à charge du FH non indexé	Montant équipements et appareils à charge du FH	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	<i>Pour comparaison: Montant autorisé à l'indice actuel</i>	Enveloppe globale indexée / Coût définitif	Sommes liquidées	Solde eng.
Projets HRS													
Hôpital Kirchberg: Service national de Psychiatrie juvénile ☒ - Extension de 15 à 30 lits	6	25.11.2016	28.11.2016	04.07.2017	sans (< 40 mio €)	10 910 275		761,20					
- Ajout de 2 étages et ajustement 2020	5	27.10.2020	03.12.2020	05.03.2021	sans (< 40 mio €)	8.127.416		799,81	19.037.691	22.001.374	19.274.834	15.474.572	3.800.262
HK-CBK: Extension Bohler Adagio (10 chambres à 1 lit) / Reprise activité médico-technique CSM (2 salles OP, 6 places de réveil et 22 places ambulatoires).	6	13.03.2015 01.07.2016	31.03.2015 12.07.2016	08.06.2015 16.12.2016	sans (< 40 mio €)	13.137.751		745,85	13.137.751	16.281.405	13.283.696	12.527.825	755.871
Projets CHL													
Nouvelle Maternité; construction; hdj et 4 ch. à 1 lit en 2021	5	09.06.2011 12.11.2020	01.09.2011 30.11.2020	04.12.2012	sans (< 40 mio)	33.050.587		677,18	33.050.587	45.112.553	36.887.758	35.727.758	1.160.000



Tableau récapitulatif des projets > 40 mio

Etablissements Projets	Phase (0-6)	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Montant volet architectural à charge du FH non indexé	Montant équipement s et appareils à charge du FH	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Pour comparaison: Montant autorisé à l'indice actuel	Enveloppe globale indexée	Sommes liquidées	Solde eng.
Projet CHEM													
Südspidol	4	02.03.2018	29.03.2018	06.03.2020	loi du 01.08.2018	433.542.551		779,82	433.542.551	513.877.627	467.844.794	37.702.336	430.142.458
Projet HRS													
ZithaKlinik E-Bau Loi de financement 16/04/2015	6	08.04.2011	01.09.2011	04.07.2017	loi 16 avril 2015	56.635.540		749,40	56.635.540	69.855.034	58.090.659	49.901.852	8.188.807
Projets CHL													
Nouveau Bâtiment Centre (NBC)													
- Frais d'études:		11.10.2013	12.10.2018	12.06.2019	sans (< 40 M€)	19.944.000		775,93	19.944.000	23.758.120			
- Démolition Ancienne Maternité:	5	22.03.2021	08.06.2021	11.10.2021	sans (< 40 M€)	11.121.296		775,93	11.121.296	13.248.149			
- Construction: (y compris Frais d'études et Démolition)	4	25.03.2022	en cours	en cours	PL 8006	480.860.765	74.995.864	924,32	555.856.629	555.856.629	555.856.629	16.470.988	3.473.012



Tableau récapitulatif des projets à venir

Etablissements Projets	Phase (0-6)	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Montant volet architectural à charge du FH non indexé	Montant équipement s et appareils à charge du FH	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Pour comparaison: Montant autorisé à l'indice actuel	Enveloppe globale indexée	Sommes liquidées	Solde eng.
Projets CHNP													
Nouvelle Rehaklinik													
- Frais d'études:	1		21.02.2018	04.04.2019	loi après aut. APD	4.352.400		779,82	4.352.400	5.158.896	4.679.799	2.585.534	2.094.265
- Construction	0					182.239.200		779,82		216.007.973			
Projets HIS													
Nouvelle construction HIS													
- Frais d'études	2		25.09.2018	21.12.2020	sans (< 40 M€)	2.969.658		821,57	2.969.658	3.341.060	2.975.379	184.990	2.790.389
- Nouvelle construction:	2					23.097.942							
Somme Nouvelle Construction HIS						26.067.600							
Projets HRS													
HK: Construction d'une tour et d'une annexe Cour Bohler													
- Frais d'études:	2	12.11.2020	01.12.2020	18.01.2021	loi après aut. APD	2.901.600		845,51	2.901.600	3.172.058	3.006.060	1.780.901	1.225.159
- Construction:	2					186.198.400		845,51					



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Santé

Fiche de suivi de projet Psychiatrie juvénile

Maître d'ouvrage	Hôpitaux Robert Schuman
Site	Kirchberg
Bureau de gestion	Drees & Sommer
Architecte	INCOPA Plan GmbH
Bureau d'ingénieur	INCA Ingénieurs Conseils Associés S.à.r.l.
Ingénieur TGA	Goblet Lavandier & Associés S.A.
Type	Nouvelle construction
Participation de l'Etat	€ 19.037.691



Description

Projet de 2009: 4 étages / 3.240 m2
 - 15 lits de psychiatrie juvénile
 - cabinets médicaux
 - Hôpital de jour, psychiatrie juvénile
 - "Wirtschaftshof"

Mesure intermédiaire: 2011 - Septembre 2021

Achat de containers en 2011 pour une extension de 8 lits supplémentaires (15 existants) pour un budget de 682.805 € (80 %).

Projet 2019, élargissement du programme spatial et fonctionnel: 7 étages / 5450 m2
 - relocalisation de 15 lits de psychiatrie juvénile de l'existant vers le nouveau bâtiment
 - surface supplémentaire pour l'enseignement (financé par le Ministère de l'éducation)
 - surface supplémentaire pour les thérapies
 - surface supplémentaire pour les activités administratives
 - surfaces de parking supplémentaires (non-subventionnées)

Avis favorable CPH	19 juin 2009	<i>Avis concernant l'avant-projet définitif</i>
Autorisation MISa	11 juillet 2011	<i>Achat de containers pour mesure intermédiaire</i>
Autorisation MISa	28 novembre 2016	
Convention	04 juillet 2017	
Convention	05 mars 2021	<i>Avenant</i>
Modification de projet	10 septembre 2019	<i>Modification du programme spatial et fonctionnel</i>

Planning

Début des travaux	juin 2018	
Fin des travaux	octobre 2021	<i>(construction salle de sport et d'ergothérapie au -2 en cours)</i>

Finances

	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
	€ 19.037.691	799,81	€ 19.274.834	€ 15.474.572

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet HRS - Extension Bohler

Maître d'ouvrage	Hôpitaux Robert Schuman
Site	Kirchberg
Bureau de gestion	Drees & Sommer
Architecte	Incopa Plan GmbH
Bureau d'ingénieur	
Ingénieur TGA	Goblet Lavandier & Associés
Type	Nouvelle construction
Budget total	€ 13.137.751



Description

Création de 10 chambres « mère-enfant » Adagio:

Le projet consiste en la construction d'une annexe de plusieurs étages pour cabinets médicaux dont un étage comportant dix chambres individuelles pour mère/enfant, conçues de façon à permettre de loger le père dans la même chambre. Cet étage est relié à une des unités de soins de la Clinique Bohler. Comme cette augmentation du nombre de chambres de la Clinique Bohler s'accompagne d'une conversion de chambres à deux lits en chambres à un lit, le nombre total des lits de la Clinique Bohler demeure inchangé avec 68 lits : 46 chambres à 1 lit (68%) et 11 chambres à 2 lits contre actuellement 30 chambres à 1 lit (44%) et 19 chambres à 2 lits.

Création d'un plateau médico-technique ambulatoire:

Les activités médico-techniques de la CSM transférées sur le site HK :

- le bloc opératoire (deux salles opératoires et 6 places de réveil) et la salle d'endoscopie gastroentérologique
- l'hôpital de semaine chirurgical: 19 lits aigus de chirurgie CSM convertis en places ambulatoires

Le plateau médico-technique ambulatoire compte, en plus de six places de réveil, 22 places ambulatoires.

Avis favorable CPH	13.03.2015	<i>Adagio - 10 lits</i>
Accord de principe	31.03.2015	
Convention	08.06.2015	
Avis favorable CPH	01.07.2016	<i>Plateau ambulatoire</i>
Accord de principe	12.07.2016	
Convention	16.12.2016	

Planning

Projets terminés

Finances

	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
	€ 13.137.751	745,85	€ 13.283.696	€ 12.527.825



Fiche de suivi de projet CHL - Nouvelle maternité (Centre Mère-Enfant)

Maître d'ouvrage	Centre Hospitalier de Luxembourg
Site	Barblé
Bureau de gestion	Drees & Sommer
Architecte	Jim Clemens Associates
Bureau d'ingénieur	
Ingénieur TGA	Goblet Lavandier & Associés
Type	Nouvelle construction
Participation de l'Etat	€ 33.050.587



Description

Projet de nouvelle construction du centre mère-enfants

- 52 lits pour l'activité obstétricale, les pathologies de grossesses et la gynécologie non chirurgicale, dont 69,2 % à 1 lit
- deux salles opératoires pour césariennes
- 6 salles d'accouchement
- service national de procréation médicalement assistée

Avis favorable CPH	09 juin 2011	APD
Convention	04 décembre 2012	
Avis favorable CPH	12 novembre 2020	Hôpital de jour + 4 chambres à 1lits : 1.014.000 €
Autorisation	30 novembre 2020	
Avenant convention	22 mars 2021	

Planning		
Fin des travaux	juillet 2015	Nouvelle maternité
Fin des travaux	fin 2021	Hôpital de jour + 4 chambres à 1lits

Finances				
	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
	€ 33.050.587	677,18	€ 36.887.758	€ 35.727.758

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet Sûdspidol

Maître d'ouvrage	Centre Hospitalier Emile Mayrisch
Site	Esch-sur-Alzette
Bureau de gestion	Paul Wurth - Geprolux
Architecte	Health Team Europe (Albert Wimmer GmbH)
Bureau d'ingénieur	Health Team Europe (Felgen & Associates)
Type	Nouvelle construction
Participation de l'Etat	€ 433.542.551



Description

Le projet de nouvelle construction du Sûdspidol à pour vocation de remplacer les 3 sites existants d'Esch-sur-Alzette, de Dudelange et de Niedercorn du Centre Hospitalier Emile Mayrisch ainsi que les locaux du Centre François-Baclesse.

Contenu principal du projet:

Centre François-Baclesse:

- 4 accélérateurs linéaires
- 1 Cyberknife
- 1 salle de réserve

CHEM:

- Urgences : 2 pièces de triage, 13 boxes d'urgence, 2 pièces de déchocage, 2 pièces pour des petites interventions, 1 pièce d'auscultation et de traitement
- 3 pièces d'auscultation et de traitement pour la maison médicale du sud
- 16 salles d'opération (dont 1 salle d'opération HYBRID) et une surface de réserve
- 12 salle d'endoscopie
- 4 salles d'accouchement, 1 salle d'opération pour les césariennes
- Radiologie et diagnostic par imagerie: 3 salles CT + une pièce de réserve
- 3 appareils à résonnance magnétique
- 1 salle de radiographie: 4 appareils de radiographie conventionnels, dont un près des urgences, 3 appareils de mammographie, 2 appareils d'échographie
- 4 salles polyvalentes d'échographie dans le département de radiographie
- une surface de réserve située entre la division de la radiographie et de la médecine nucléaire
- 1 caméra gamma (SPECT-CT) 1 une pièce de réserve

Nombre total des lits: **583** (81 % des chambres sont individuelles)
(les 19 % restants se trouvent dans les unités gériatriques et psychiatriques)

Avis favorables CPH	27 septembre 2017	Avis concernant l'avant-projet sommaire (APS)
Avis favorables CPH	02 mars 2018	Avis concernant l'avant-projet définitif (APD)
Loi	1er août 2018	Loi de financement du Sûdspidol
Convention	06 mars 2020	

Planning

Début des travaux	septembre 2021	(prévisionnel)
Fin des travaux	février 2027	(prévisionnel)
Mise en service	mars 2027	(prévisionnel)

Finances				
	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
Estimation APD	€ 433.542.551	779,82	€ 467.844.794	€ 37.702.336

Nouvelle procédure d'attribution du marché de service pour la recherche d'un nouveau groupement de planification général par dialogue compétitif en cours, suite à la résiliation du contrat avec HTE. Une augmentation du budget et

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet E-Bau

Maître d'ouvrage	Hôpitaux Robert Schuman
Site	ZithaKlinik
Bureau de gestion	Luxconsult
Architecte	Atelier d'Architecture & de Design Jim Clemens
Bureau d'ingénieur	Schroeder & Ass.
Ingénieur TGA	Potthof Ingenieure
Type	Nouvelle construction et modernisation
Participation de l'Etat	€56 635 540



Description

Le projet comprend des mesures préliminaires, la démolition des bâtiments existants (Campus, Centre Médical, Epicerie et Lux), la construction du E-Bau et la rénovation de parties existantes.

Contenu du nouveau E-Bau:

- 4 unités de soins de 35 lits chacune (140 lits au total)
- Un hôpital de jour au sous-sol -1 avec 34 places de médecine-chirurgie, 14 places de préparation-repos en endoscopie et 13 places de dialyse
- Un service de radiologie au sous-sol -2

Avis favorable CPH	08 avril 2011	<i>Avis concernant l'avant-projet définitif</i>
Loi	16 avril 2015	
Avis favorable CPH	07 juillet 2017	<i>Modifications architecturales et fonctionnelles</i>
Convention	04 juillet 2017	

Planning

Début des travaux	janvier 2015
Fin des travaux Phase 2	novembre 2020
Mise en service E-Bau	décembre 2020
Phase 3	en suspens

Finances

	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
Loi 1999 (Mesures préliminaires)	€ 12 443 731	677.18		€ 12 978 548
Loi de financement du 16 avril 2015	€ 55 593 942	749.40		
Impact TVA 15 -> 17%	€ 1 041 598	749.40		
Phase 0	€ 3 420 021	749.40		
Phase 1	€ 13 223 477	749.40		
E-Bau	€ 35 775 812	749.40		
Rénovation existant	€ 17 345 690	749.40		
Total budget loi de financement 80%	€ 56 635 540	749.40	€ 58 090 659	€ 49 901 852

Dépassement probable dû aux travaux non prévisibles de la phase 2

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet	NBC (Nouveau bâtiment centre)
--------------------------	-------------------------------

Maître d'ouvrage	Centre Hospitalier de Luxembourg
Site	Barblé
Bureau de gestion	Drees & Sommer
Architecte	4Bund
Bureau d'ingénieur	4Bund
Ingénieur TGA	Teamplan / IMC Project
Type	Nouvelle construction
Budget total	€ 555.856.629 (estimation convention)



Description

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment qui hébergera les services de l'Hôpital Municipal actuel.

Contenu du nouveau NBC (suivant APS):

- INCCI: 2 salles de coronarographie, 1 salle de traitement par électrophysiologie, 3 salles d'opérations dont 1 hybride
 - Urgences: 15 pièces de consultation et de traitement, 1 salle de déchocage, 2 salles d'interventions
 - 15 salles d'opérations (dont 1 hybride), 1 salle d'opération pour neurochirurgie-IRM, 1 grande salle d'opération pour chirurgie robotique
 - 6 salles pour endoscopie (gastro-entero et pneumologie)
 - Urologie: 2 salles pour cystoscopie
 - 1 salle pour thérapie extracorporelle par ondes de choc
 - Radiologie et diagnostic par imagerie: 3 salles CT (dont 1 près des urgences), 3 appareils à résonance magnétique
 - 1 salle d'angiographie (monoplan), 1 salle d'angiographie (pour traitement neurovasculaire), 4 appareils de radiographie conventionnelle (dont 1 près des urgences) 2 salles polyvalentes d'échographie
 - médecine nucléaire: 2 SPECT-CT, 1 PET-CT, surface de réserve
 - laboratoire de radiopharmacie
- Nombre total des lits: 470 (58 % des chambres sont individuelles)

Avis favorable CPH	21 septembre 2018	APS
Convention	12 juin 2019	Frais d'études (19.944.000 €)
Avis favorable CPH	22 mars 2021	Mesure anticipative: démolition ancienne maternité 11.121.296 €
Convention	11 octobre 2021	Mesure anticipative: démolition ancienne maternité 11.121.296 €
Avis favorable CPH	25 mars 2022	APD
Loi	Avant-projet de loi 8006 déposé en date du 13.05.2022	
Accord définitif	après le vote de la loi spéciale	
Convention	en cours	

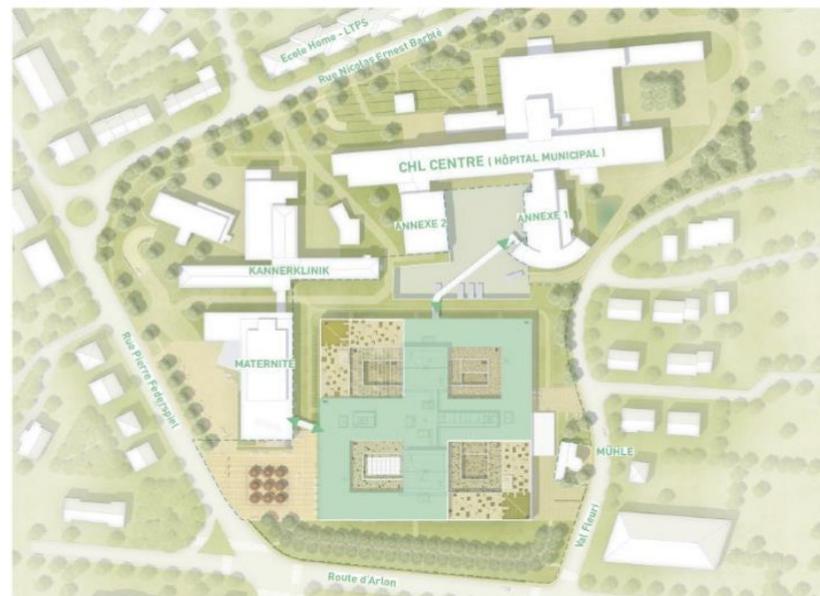
Planning prévisionnel

Début des travaux	novembre 2023
Fin des travaux	novembre 2028
Transformations existant	novembre 2028 à février 2030

Finances

	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
Frais d'études et démolition comprise	€ 555.856.629	924,32	€ 555.856.629	€ 16.470.988

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet	CHNP - Nei Rehaklinik
--------------------------	-----------------------

Maître d'ouvrage	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
Site	Ettelbrück
Bureau de gestion	Paul Würth GEPROLUX
Architecte	Beng Architectes Associés
Bureau d'ingénieur	
Ingénieur TGA	
Type	Nouvelle construction
Participation de l'Etat	€ 182.239.200 Estimation



Description

Le projet consiste en une nouvelle construction pour regrouper sur le site d'Ettelbrück en total 206 lits sur au total 13.584 m2 de surface utile. Les lits se répartissent par service et unité comme suit:

Psychiatrie Générale	15 : Unité "aigue" (fermée)
	18 : Unité de réhabilitation
	18 : Unité de long séjour
Psychiatrie Socio-judiciaire	15 : Unité "aigue" (fermée)
	15 : Unité ouverte
	15 : Unité long séjour
Géronto-psychiatrie	20 : Unité de réhabilitation
Addictologie	20 : Unité de réhabilitation 1
	20 : Unité de réhabilitation 2
Psychiatrie juvénile	14 : Unité adolescents
Psychothérapie et psychosomatique	18 : Unité 1
	18 : Unité 2

Avis favorable CPH	17 mai 2013	
Accord de principe	21 février 2018	Frais d'études
Convention	04 avril 2019	Frais d'études : 4.352.400 €

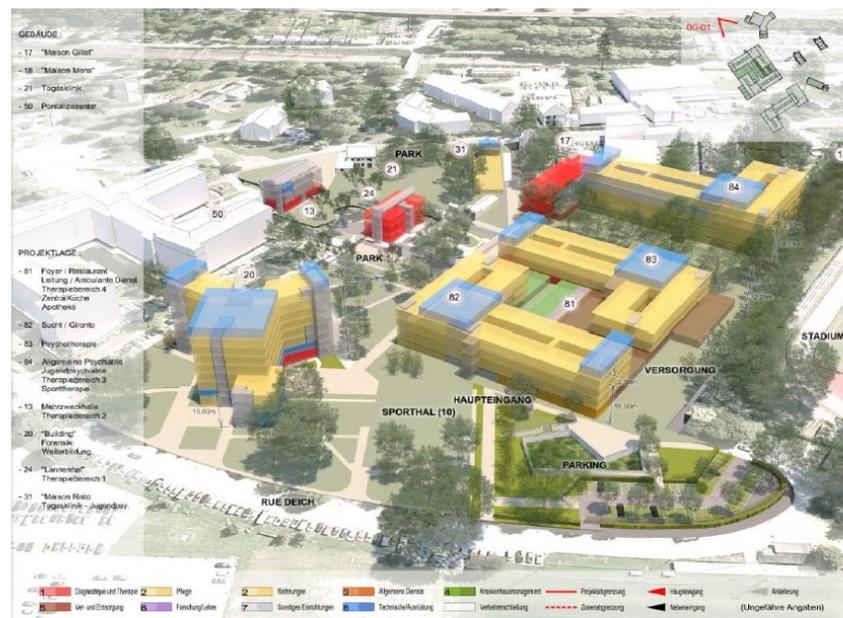
Planning prévisionnel

Début des travaux	indéfini
Fin des travaux	indéfini

Finances

	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
Frais d'études	€ 4.352.400	779,82	€ 4.679.799	€ 2.585.534

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet HIS - Nouveau bâtiment

Maître d'ouvrage	Hôpital Intercommunal de Steinfort
Site	Steinfort
Bureau de gestion	Paul Wurth Geprolux
Architecte	Schemel Wirtz Architectes Associés Itten + Brechbühl
Bureau d'ingénieur	AuCARRE Cabinet d'Ingénieurs Conseils Sarl
Ingénieur TGA	LUXauTEC S.A.
Type	Nouvelle construction
Budget total	€ 26.067.600 (Partie Ministère de la Santé)



Description

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle infrastructure pour l'Hôpital Intercommunal de Steinfort afin d'y aménager :

- 40 lits de moyen séjour pour la rééducation gériatrique avec un plateau technique adapté ainsi qu'un hôpital de jour gériatrique; ceci dans le cadre de la mission d'établissement hospitalier spécialisé (partie subventionnée par le Ministère de la santé)
- 120 lits d'hébergement et de soins comprenant des locaux d'activité et de socialisation associés; ceci dans la mission d'établissement de maison de soins (partie subventionnée par le Ministère de la famille)

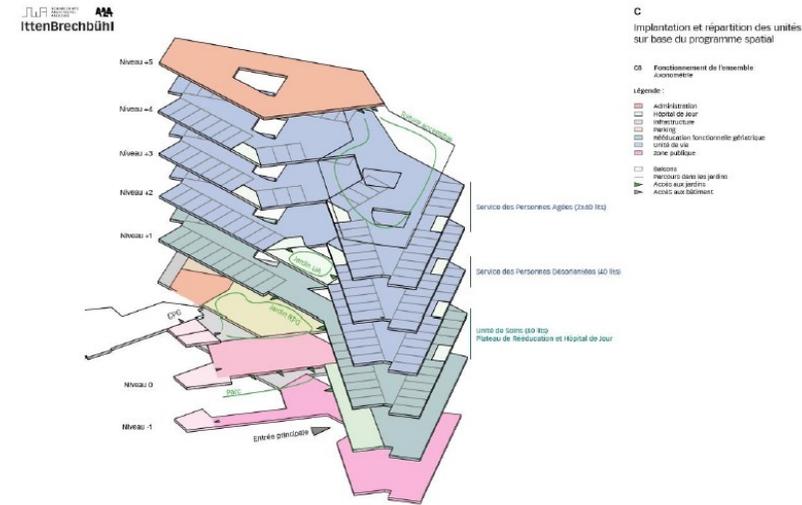
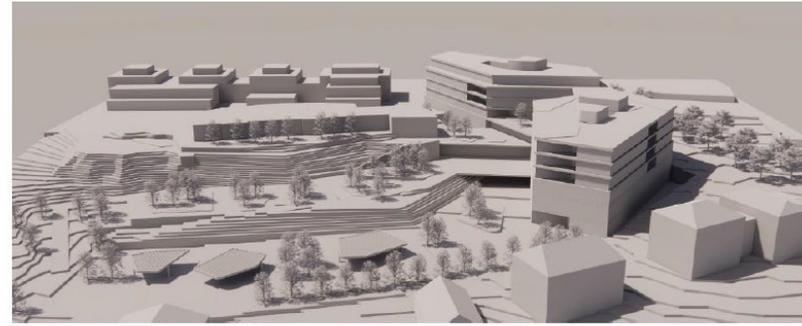
Convention 21 décembre 2020 *Convention préalable sur les frais d'études*

Planning prévisionnel

Loi de financement *Fin 2022*
Début des travaux *avril 2023*
Fin des travaux *mai 2026*

Finances				
	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
Frais d'études	€ 2.969.658	821,57	€ 2.975.379	€ 184.990

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet Sous-projet Tour HK

Maître d'ouvrage	Hôpitaux Robert Schuman	
Site	Kirchberg	
Bureau de gestion	Drees & Sommer	
Architecte	Baumschlager Eberle Architekten	
Bureau d'ingénieur	SGI Ingenierie S.A. Luxembourg	
Ingénieur TGA	Betic SA	
Type	Nouvelle construction	
Participation de l'Etat	€ 159.600.000	<i>prévisionnel</i>



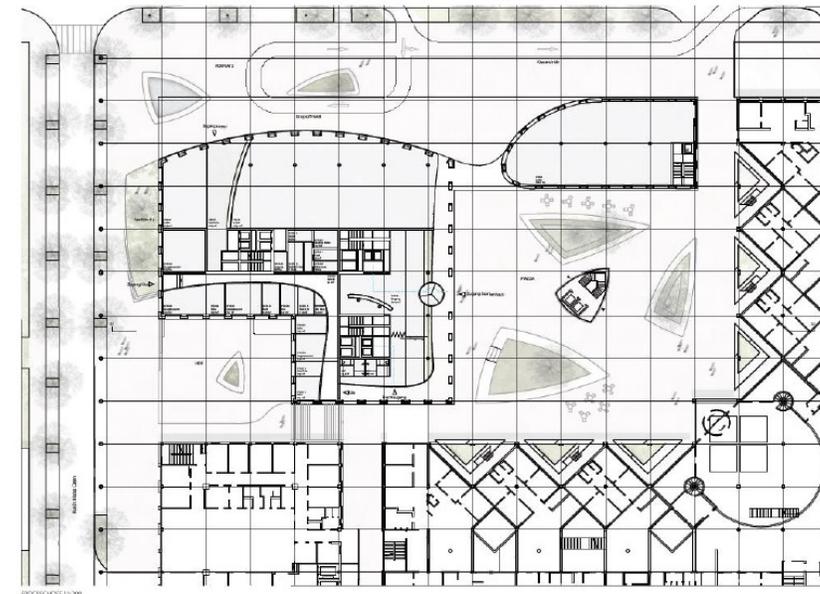
Description
La tour projetée se compose de 20 niveaux, dont 2 sous-sols, le rez-de-chaussée et 17 étages supérieurs pour un total de 19.065 m2 de surface utile et 8.775 m2 de parking.
Prévus dans le projet sont un centre d'innovation, des locaux administratifs, un service de garde (24 chambres), psychogériatrie (15 chambres individuelles), soins de longue durée (20 chambres individuelles), soins généraux (24 chambres individuelles), gériatrie (70 chambres individuelles), orthopédie (34 chambres individuelles), 7 salles d'opération, un service imagerie (CT, IRM, 1x Radiographie) des espaces publics au rez-de-chaussée et 2 étages de parking aux sous-sols.

Avis CPH	12 novembre 2020	<i>Avis favorable LPH0</i>
Convention	18 janvier 2021	<i>Convention sur les frais d'études</i>
Avis CPH	14 juillet 2021	<i>Avis favorable LPH1</i>

Planning		
Début des travaux	Août 2024	<i>prévisionnel</i>
Fin des travaux	Août 2028	<i>prévisionnel</i>

Finances				
	Montant autorisé à	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
Frais d'études	€ 2.901.600	786,23	€ 3.006.060	€ 1.780.901

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet | Sous-projet Cour Bohler

Maître d'ouvrage	Hôpitaux Robert Schuman
Site	Kirchberg
Bureau de gestion	Drees & Sommer
Architecte	Baumschlager Eberle Architekten
Bureau d'ingénieur	SGL Ingenierie S.A. Luxembourg
Ingénieur TGA	Betic SA
Type	Extension
Participation de l'Etat	€ 29.484.938 <i>prévisionnel</i>



Description

Le projet est un sous-projet du projet Tour HK - Cour Bohler. Il s'agit d'une extension dans la cour Bohler de 5 niveaux, dont 1 sous-sol, le rez-de-chaussée et 3 étages supérieurs pour un total de 2.099 m2 de surface utile.

Les fonctions des étages se composent comme suit :

Etage 3 - Soins pédiatriques (6 chambres individuelles / 3 chambres doubles)

Etage 2 - Urgences pédiatriques

Etage 1- Soins néonatalogie (5 chambres individuelles / 1 chambre double)

Rez-de-chaussée - Urgences gériatriques

Sous-sol -1 - Stérilisation

Avis CPH	12 novembre 2020	Avis favorable LPH0
Convention	18 janvier 2021	Convention sur les frais d'études
Avis CPH	14 juillet 2021	Avis favorable de la LPH1

Planning

Début des travaux	Juin 2023	<i>prévisionnel</i>
Fin des travaux	Septembre 2025	<i>prévisionnel</i>

Finances

	Montant autorisé à charge du Fonds	Indice	Enveloppe globale indexée	Liquidation / Décomptes
Frais d'études	€ 2.901.600	786,23	€ 3.006.060	€ 1.780.901

Aperçu du projet

